

CHARTRE DES ADHÉRENTS

Sports Olympiques Houilles Athlétisme (SOH)

Saison 2026-2027

Préambule

Les Sports Olympiques Houilles Athlétisme (SOH) sont une association sportive dont la vocation est de permettre à chacun de pratiquer l'athlétisme dans un environnement sûr, respectueux, convivial et propice à la progression de tous.

Le club est fondé sur des valeurs de respect, d'engagement, de solidarité, de dépassement de soi et de plaisir partagé. Chaque adhérent contribue, par son comportement, à la qualité de la vie du club et à son image.

L'adhésion aux SOH implique l'acceptation sans réserve de la présente charte. Tout adhérent s'engage à respecter les règles qui y sont définies ainsi que les statuts, le règlement intérieur et les décisions des instances dirigeantes du club.

1. Respect des personnes

Je m'engage à :

- Respecter les entraîneurs, dirigeants, bénévoles, officiels, juges et tout représentant du club.
 - Respecter les autres adhérents, quels que soient leur âge, leur niveau sportif, leur origine, leur sexe, leurs convictions ou leur situation personnelle.
 - Adopter en toutes circonstances un comportement courtois, bienveillant et exemplaire.
 - Bannir toute forme de violence, d'intimidation, de harcèlement, de discrimination ou de propos injurieux.
 - Favoriser un climat de confiance, d'entraide et de convivialité.
-

2. Respect des règles sportives et de l'encadrement

Je m'engage à :

- Respecter les consignes des entraîneurs et des responsables du club.
- Participer aux entraînements avec assiduité, sérieux et ponctualité.
- Prévenir mon entraîneur en cas d'absence lorsque cela est possible.
- Respecter les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme ainsi que ceux des organisateurs de compétitions.
- Adopter un comportement exemplaire lors des entraînements, compétitions, stages et déplacements.

Encadrement des entraînements

L'organisation et l'encadrement des entraînements relèvent exclusivement des SOH Athlétisme.

À ce titre :

- Les séances organisées sur les créneaux attribués aux SOH au stade Baquet ou dans toute autre enceinte sportive sont exclusivement encadrés par les entraîneurs officiellement désignés ou mandatés par le club.
- Aucun adhérent des SOH ne peut se substituer à l'encadrement officiel mis en place par le club.
- Il est interdit à tout adhérent des SOH, sauf autorisation expresse du bureau et désignation officielle par le club, de dispenser sur ces créneaux des séances de coaching privé, des entraînements individualisés rémunérés ou non ou toute autre prestation assimilable à une activité d'encadrement sportif auprès d'autres athlètes.
- Sur nos créneaux club, les athlètes effectuent uniquement les séances proposées par les entraîneurs club. Les séances pourront être adaptées (reprise, blessure, objectif personnel en vue...) mais cela doit être communiqué et validé par les entraîneurs club.
- Les adhérents ayant un coach extérieur personnel s'engagent également à respecter la règle suivante : les séances personnalisées ne pourront pas être faites pendant nos créneaux d'entraînement club. Nous demandons également pour une bonne communication , la cohérence des entraînements, simple politesse et respect du travail de nos entraîneurs club que les adhérents qui prennent un coach personnel nous l'indiquent .
- Ces dispositions visent notamment à garantir la cohérence du projet sportif et des entraînements , la sécurité des pratiquants, le respect des responsabilités d'encadrement et la couverture assurantielle du club.

3. Sécurité et santé

Je m'engage à :

- Fournir l'ensemble des documents administratifs et médicaux requis pour la pratique de l'athlétisme.
- Signaler à l'encadrement toute blessure, limitation physique ou contre-indication médicale susceptible d'affecter ma pratique sportive.
- Respecter les consignes de sécurité communiquées par les entraîneurs ou les responsables du club.
- Utiliser un équipement adapté à la pratique de l'athlétisme.
- Veiller à ma sécurité et à celle des autres adhérents.

Pour les adhérents mineurs, les parents ou représentants légaux s'engagent à informer le club de toute situation particulière pouvant avoir une incidence sur la pratique sportive.

4. Éthique sportive

Je m'engage à :

- Faire preuve de fair-play, d'honnêteté et de respect des règles sportives.
- Accepter les décisions des officiels et des organisateurs.
- Refuser toute forme de dopage, de tricherie ou de comportement contraire à l'éthique sportive.
- Représenter dignement les SOH Athlétisme lors des compétitions, stages, déplacements et manifestations sportives.
- Valoriser l'effort, le travail, la progression et l'esprit collectif.

5. Respect des installations et du matériel

Je m'engage à :

- Respecter les installations sportives mises à disposition du club.
- Utiliser le matériel conformément aux consignes de sécurité et d'utilisation.
- Participer au rangement du matériel à l'issue des séances.
- Signaler toute dégradation ou anomalie constatée.
- Maintenir les lieux propres et agréables pour tous les utilisateurs.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner une demande de réparation ainsi que des mesures disciplinaires.

6. Vie du club et communication

Je m'engage à :

- Consulter régulièrement les informations diffusées par le club.
- Respecter les procédures administratives et les échéances d'inscription.
- Participer, dans la mesure de mes disponibilités, aux manifestations organisées par le club.
- Contribuer à la bonne image des SOH dans les enceintes sportives, dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.
- Communiquer de manière polie, respectueuse et courtoise sur les différents supports de communication du club (mails, groupes whatsapp etc...) sans émettre d'opinion politique ou religieuse.
- Ne pas diffuser de propos, photographies, vidéos ou contenus susceptibles de porter atteinte à l'image du club, de ses bénévoles, dirigeants, entraîneurs ou adhérents.

7. Engagement des parents des adhérents mineurs

Les parents ou représentants légaux s'engagent à :

- Respecter les entraîneurs, dirigeants, bénévoles, officiels et représentant du club.
- Encourager leur enfant dans un esprit sportif, éducatif et respectueux.
- Veiller à la ponctualité de leur enfant.
- S'assurer de la présence effective de l'encadrement avant de déposer leur enfant.
- Informer le club de toute absence ou situation particulière.
- Respecter les choix pédagogiques et sportifs relevant de la responsabilité des entraîneurs.

8. Esprit associatif et bénévolat

Les SOH Athlétisme sont une association dont le fonctionnement repose largement sur l'engagement bénévole de ses membres.

Chaque adhérent et chaque famille sont invités à participer, selon leurs disponibilités, à la vie du club, notamment à travers :

- l'organisation des compétitions ;
- l'aide logistique lors des événements ;
- l'accompagnement des déplacements ;
- les manifestations sportives et conviviales ;
- les actions de promotion et de développement du club.

L'implication de chacun contribue à la réussite collective des SOH.

9. Non-respect de la charte

Le non-respect de la présente charte pourra donner lieu, selon la nature et la gravité des faits constatés, à :

- un rappel aux règles ;
- un avertissement ;
- un entretien avec les responsables du club ;
- une suspension temporaire des activités ;
- une exclusion du club prononcée par le bureau.

Toute mesure disciplinaire sera prise après examen de la situation et dans le respect du principe du contradictoire.

Engagement de l'adhérent

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

déclare avoir pris connaissance de la Charte des adhérents des SOH Athlétisme pour la saison 2026-2027 et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à :

Le : / / 2026

Signature de l'adhérent

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé »

Signature du représentant légal (pour les adhérents mineurs)

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé »